

Sommaire

à la Une

Santé-Sécurité

De l'intérêt d'analyser les causes profondes d'un accident (1/2)

Santé-Sécurité

Suicides : le président de la Poste en voie de lombardisation ?

Santé-Sécurité

Plus d'ergonomie pour les caissières !

Environnement, développement durable

106 nouveaux agendas 21 locaux reconnus pour 2011

lu, vu, entendu

Santé-Sécurité

Enquête SUMER : le travail reste intense, flexible mais les contraintes se stabilisent

agenda

Congrès de la Commission internationale de la santé au travail

Festival "Travail que vaille!" - Le corps au travail

Intersol 2012

:: :: :: à la Une :: :: ::

Santé-Sécurité

De l'intérêt d'analyser les causes profondes d'un accident (1/2)

Lorsque survient un accident, de nombreux facteurs doivent être analysés. Bien qu'il existe des freins pour remonter aux véritables causes d'un accident, Myriam Promé, ergonomiste et membre de l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle) nous explique dans ce premier article, l'intérêt et les enjeux liés à l'accès aux causes profondes d'un accident.



Quel est le but des analyses d'événements ?

Myriam Promé : L'analyse des accidents/incidents a de nombreux objectifs. Il s'agit tout d'abord de tirer des leçons d'un événement qui survient dans une installation, une organisation. Pour expliquer la survenue de l'événement, il va falloir accéder aux mécanismes en présence. De là, une démarche corrective et d'amélioration va pouvoir être engagée par l'organisation (entreprise, collectivité...), afin de ne pas reproduire la situation d'échec et de détecter les conditions proches de l'accident ailleurs.

L'analyse a également pour objectif de travailler plus sereinement pour l'avenir (conserver la confiance des personnels, des clients, du public) et de consacrer plus de temps aux actions "positives" : une production plus sereine, de meilleures conditions de travail etc.

Pourquoi remonter aux causes profondes ?

Myriam Promé : Aujourd'hui, de nouvelles approches intégrant davantage les facteurs humains et organisationnels essaient de voir le jour pour analyser les véritables causes des accidents. Les entreprises ayant une certaine maîtrise de leur activité et des taux d'accidents assez bas cherchent également à redonner un élan dans l'amélioration de leurs performances ou à diminuer la gravité des accidents.

Toutefois, l'analyse des accidents ne doit pas être une fin mais un moyen. En effet, la connaissance des causes d'accident n'a d'intérêt que si elle débouche sur des actions de prévention utiles et efficaces. Aujourd'hui, encore trop d'analyses s'arrêtent aux causes immédiates et n'aboutissent à aucune amélioration durable.

Quelles sont les principales étapes d'une analyse "causes profondes" ?

Myriam Promé : Une telle analyse requiert en effet plusieurs étapes incontournables. Après l'étape importante de collecte

des faits, à chaud et à froid, l'entreprise doit procéder à l'organisation des données, en prenant en compte la chronologie et/ou la logique d'explication causale (prenant en compte les états défailants, les actions inappropriées et les éléments de compréhension). L'organisation en cause pourra ensuite procéder à une analyse détaillée des écarts à ce qui était attendu et caractériser ainsi les enjeux et les causes profondes de l'événement.

Formez-vous avec l'ICSI

Différents groupes de travail collaborent au sein de l'ICSI. Rappelons que l'ICSI est une association qui aide notamment à l'amélioration de la sécurité dans les entreprises par la prise en compte du risque industriel sous tous ses aspects. Les travaux de l'ICSI a conduit récemment à la création d'une formation spécifique, visant à "remonter aux causes profondes d'un accident". Organisée sur deux jours, cette formation qui s'adresse à toutes les parties prenantes d'une analyse d'événement, est axée sur une approche homme/organisation. L'ICSI a également mis en place un programme d'accompagnement pour ses adhérents sur le même thème. A noter par ailleurs, que l'ICSI doit publier pour la rentrée, dans son "Cahier de la sécurité", un guide sur les bonnes pratiques d'analyse d'évènements et l'accès aux causes profondes.

Par [Marianna Reyne](#)

[Risques professionnels \(614\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Santé-Sécurité

Suicides : le président de la Poste en voie de lombardisation ?

Après les suicides survenus dans l'entreprise, Jean-Paul Bailly, le président de la Poste (notre photo), a annoncé hier "un grand dialogue pour améliorer la cohésion sociale" et le report à septembre du plan d'actionnariat salarié. "Insuffisant", jugent les syndicats, Sud-Ptt parlant même d'un risque de "lombardisation", en référence à l'ancien PDG de France Telecom.



(AFP)

La Poste est confrontée à un sérieux mal être au travail, que les récents suicides de salariés au travail ont mis à jour (*lire [notre article](#) sur l'expertise réalisée à la demande d'un CHSCT*). Un mal être qui peut s'expliquer par le profond changement d'organisation et de méthodes de travail conduit par une entreprise confrontée à une évolution de ses métiers (chute du courrier papier) et à une nouvelle concurrence.

Des négociations rapides d'ici le 30 avril

Hier, le président de la Poste, Jean-Paul Bailly, a annoncé aux syndicats de l'entreprise sa volonté d'ouvrir un grand dialogue social au niveau national et local jusqu'au 15 septembre (*lire ici le communiqué de la Poste*). Il s'agit de procéder dans chaque établissement à "un examen complet de la vie au travail". Jean-Paul Bailly entend aussi ouvrir un cycle rapide de négociations pour aboutir à des mesures concrètes d'ici le 30 avril. "Ces premières mesures répondront aux besoins exprimés d'une amélioration des phases de diagnostic, d'écoute, de bilan, en matière de conduite du changement", promet la présidence de la Poste.

La directrice de cabinet du Président sera aussi médiatrice

Enfin, le président de la Poste reporte de 6 mois, c'est à dire à la mi-septembre, l'ouverture aux salariés de l'actionnariat de l'entreprise et il nomme une médiatrice de la vie au travail. Il ne s'agit cependant pas d'une personnalité extérieure mais de la propre directrice de cabinet de Jean-Paul Bailly. Cette médiatrice, Dominique Blanchecotte, "pourra être saisie sur toute situation personnelle par chaque postier, par l'encadrement, par les organisations syndicales, par la médecine de prévision ou l'assistance sociale". La médiatrice sera membre du comité exécutif du groupe, précise le communiqué.

Pas de pause dans les réorganisations

Le président de la Poste a toutefois écarté l'idée d'une pause globale dans les réorganisations. "L'entreprise ne s'arrête pas. Une entreprise de la taille de la Poste, ça se dirige en donnant du sens, en donnant du mouvement, pas en lui demandant de faire une pause", a-t-il déclaré selon *l'AFP*. Ces mesures ont été jugées très "décevantes" par les syndicats Sud-PTT, CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC, qui organisent demain, au siège de la CGT, une conférence de presse commune.

"Nous espérons des annonces fortes"

"Après 3 suicides en 6 mois ayant profondément marqué les personnels, et après une consultation des organisations syndicales, nous étions en droit d'espérer des annonces fortes", réagit ainsi Sud-Ptt pour qui l'emploi est le grand absent des mesures annoncées. "Ne pas comprendre que l'emploi est intrinsèquement lié au mal-être des personnels est totalement irresponsable", estime Sud-PTT. Ce syndicat avait déjà vertement critiqué le niveau des recrutements envisagé par le groupe ainsi que le nouveau référentiel déontologie de la Poste. Désormais, Sud-Ptt n'hésite pas à faire le parallèle avec France Telecom : "La comparaison avec les premières mesures de l'ancien PDG de France Telecom, Didier Lombard, est saisissante. Jean-Paul Bailly est-il en voie de Lombardisation?"



Documents joints à télécharger sur le site :

[Le communiqué du président de la Poste \(19/3/2012\)](#)

Par [Bernard Domergue](#)

[experts du chstc \(58\)](#)

[communication syndicale \(8\)](#)

[Conditions de travail \(970\)](#)

[négociation collective \(11\)](#)

[la poste \(4\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Santé-Sécurité

Plus d'ergonomie pour les caissières !

L'Afnor propose une nouvelle

norme, NF X35-701

qui définit les exigences relatives à la conception, aux matériels et aux espaces de travail des postes de caissiers. En France, plus de 200 000 salariés sont concernés. La plupart travaille dans des positions inconfortables, causant à terme de sérieux problèmes de santé (notamment TMS et stress).

Environnement, développement durable

106 nouveaux agendas 21 locaux reconnus pour 2011

La sixième session de reconnaissance des "projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux" de 2011 a permis au ministère de l'écologie de distinguer 106 nouveaux projets (72 communes, 26 intercommunalités, 1 pays, 6 départements et 1 région). En mars 2012, on dénombrait ainsi 304 collectivités et territoires reconnus Agenda 21 local et 850 collectivités déjà engagées dans une démarche Agenda 21. L'objectif est d'atteindre 1 000 agendas locaux à l'horizon 2013.

:: :: *lu, vu, entendu* :: ::

Santé-Sécurité

Enquête SUMER : le travail reste intense, flexible mais les contraintes se stabilisent

La Dares publie une synthèse des premiers résultats de l'enquête SUMER sur les risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010. L'intensité du travail est très élevée sur toute cette période, mais c'est l'autonomie qui trinque au final. Et si l'exposition aux risques chimiques recule, celle aux agents biologiques progresse.

Les auteurs distinguent deux phases : 1994-2003 et 2003-2010. La première signe l'essor d'une productivité accrue avec une intensité du travail qui augmente, mais celle-ci s'accompagne d'une augmentation des marges de manoeuvre. Dans le même temps les expositions aux contraintes physiques reculent.

La deuxième période est moins "rose" : le rythme de travail ne diminue pas, les contraintes physiques stagnent mais l'autonomie des salariés les plus qualifiés reculent. Le ressenti de comportement hostile est plus fréquent.

L'exposition aux produits chimiques diminuent dans cette deuxième période, mais celle aux agents biologiques augmentent, assez logiquement avec l'épisode de la pandémie grippale de 2009.



C'est quoi SUMER ?

SUMER pour "Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels" est une enquête réalisée périodiquement. La première enquête date de 1994, suivi par celle de 2003 et 2010. Pour 2009-2010, 2400 médecins du travail suivant 48 000 salariés du secteur privé, des hôpitaux publics et d'une partie de la fonction publique (d'Etat et territoriale). La publication de la Dares porte uniquement sur les salariés du secteur privé (17 millions), les seuls couverts par les trois éditions de l'enquête.

Moins de temps de travail, mais plus de flexibilité

La part de salariés effectuant des semaine de 40h (la semaine avant l'enquête) diminue : elle passe de 29% en 1994 à 21% en 2003 et 18% en 2010. Les 35 heures y sont évidemment pour quelque chose. Cependant, parmi les cadres, presque la moitié font encore des semaines de plus de 40h. En contrepartie, on voit apparaître plus d'horaires atypiques (dimanche, jours fériés, travail posté). Ainsi, relève l'étude "14 % des salariés travaillent en équipe (travail posté) en 2010, contre 12 % en 2003. Les horaires variables d'un jour sur l'autre concernaient 20 % des salariés en 2003 et 22 % en 2010.

L'intensité du travail reste très élevée

En matière de risques psychosociaux, l'intensité du travail est une dimension essentielle. Mais elle n'est pas simple à appréhender. L'enquête SUMER a été construite pour aborder de nombreuses dimensions de l'intensité ou de la complexité au travail. Les résultats sont synthétisés en regroupant les salariés exposés à au moins trois contraintes parmi le déplacement

automatique d'un produit ou d'une pièce et/ou la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues, des normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus, une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie, un contrôle ou un suivi informatisé. La part de ces salariés a nettement augmenté : elle est passé de 28% en 1994 à 34% en 2003 et 36% en 2010.

La demande psychologique augmente pour tous

La demande psychologique, "définie comme la charge mentale qu'engendre l'accomplissement des tâches", a été mesurée à partir du questionnaire de Karasek ([voir ici](#)) tend à augmenter entre 2003 et 2010 pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Les auteurs expliquent cette hausse par le

recul du nombre de salariés confrontés à une faible demande psychologique, les exigences du travail s'accroissant pour des salariés jusqu'ici relativement épargnés.

Moins d'autonomie pour les cadres

C'est le fait le plus marquant de la dernière décennie. L'autonomie de l'ensemble des salariés est plutôt stable, mais les professions intermédiaires et les cadres ont vu leurs marges de manoeuvre nettement diminuées entre 2003 et 2010 alors que celles des ouvriers progressent. Ainsi, "la proportion des salariés qui règlent la plupart du temps personnellement les incidents augmente de 3 points pour les ouvriers entre 2003 et 2010 mais recule de 4 points pour les professions intermédiaires." et la "latitude décisionnelle" évaluée à partir du questionnaire de Karasek baisse d'un point en général, mais elle augmente pour les ouvriers et baisse pour les cadres et professions intermédiaires. Ces marges de manoeuvre viennent moins d'un manque de moyens (matériel ou informatifs), ce qui pour les auteurs "conforte l'hypothèse que les organisations sont devenues plus stables. Il est aussi possible que les éventuelles restrictions portant sur les moyens soient mieux acceptées."

Un travail en milieu hostile ?

Paradoxalement, les enquêtés continuent de ressentir un soutien social fort par leurs collègues (90% en 2003 et 88% en 2010) ou que leur supérieur les aide à mener à bien leurs tâches (75% en 2003 et 77% en 2010), mais ils sont beaucoup plus nombreux à déclarer subir des comportements hostiles (mépris, déni de reconnaissance du travail, atteintes dégradantes) : 22% en 2010 contre 16% en 2003.

Le bruit : un risque mieux détecté ?

La proportion de salariés exposés à des bruits supérieurs à 85 dB(A), toutes durées d'exposition confondues s'est accrue, passant de 13 % en 1994 à 18 % en 2003 puis 20 % en 2010. Cette hausse concerne tous les travailleurs mais est particulièrement marquée pour les ouvriers. Les auteurs pensent que cette tendance provient d'un meilleur repérage du bruit grâce à des campagnes de mesurage. La proportion de salariés lourdement exposés au bruit est restée stable autour de 6 % depuis 1994 mais la part de ces salariés non protégés s'est réduite, passant de 2 % en 1994 à 1 % en 2010.

Les contraintes physiques restent stables

L'enquête SUMER révèle que 40% des salariés sont soumis à au moins une contrainte physique intense en 2010. La même proportion qu'en 2003, mais nettement moins qu'en 1994 (46%). La baisse touche principalement les employés de commerce et de service et les ouvriers, mais dans le même temps les contraintes physiques ont augmenté pour les employés administratifs.

L'exposition aux produits chimiques baisse

Toutefois cette baisse est très relative. En effet, en 2010, un tiers des salariés étudiés a été exposé à au moins un produit chimique lors de la dernière semaine travaillée. Une baisse de 3 points qui fait revenir la proportion à son niveau de 1994 pour l'ensemble des salariés mais qui continue d'être supérieure à 1994 pour les ouvriers et les employés de commerce et service.

Les agents biologiques sont plus courants

Comme le souligne l'étude, l'exposition aux agents biologiques augmente. Mais ce sont "surtout les expositions à des agents biologiques émanant d'autres personnes qui progressent. Elles concernent 5 % des salariés en 1994, 6 % en 2003 et 10 % en 2010. Ces évolutions s'expliquent sans doute, pour une large part, par une plus grande sensibilité des salariés et des médecins du travail aux risques de pandémie grippale, notamment pour les professions les plus exposées au contact avec le public.



Documents joints à télécharger sur le site :

[L'étude de la Dares](#)

Par Sophie Huguin

Conditions de travail (970)
dares (7)

Risques professionnels (614)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

: : : : agenda : : : :

Dimanche 18 mars 2012 > Vendredi 23 mars 2012

Congrès de la Commission internationale de la santé au travail

Lieu : Cancun - Mexique

Organisateur : CIST (ICOH), Commission internationale de la santé au travail

Contenu : Ce 30e congrès du CIST réunira chercheurs et professionnels de la santé au travail sur le thème « Santé au travail pour tous : de la recherche à la pratique ». Principaux thèmes abordés : Immunotoxicologie des nanofibres et des fibres de plus grande taille, nouveautés en matière de prévention et de traitement des dermatites de contact allergiques, santé et sécurité au travail : transfert des savoirs et partage des supports d'apprentissage dans le monde, prévention des risques biologiques chez le personnel soignant : exemples de réussites et de bonnes pratiques, protection du personnel soignant : actions et instruments de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du BIT et d'ONUSIDA etc.

Programme détaillé :

[cliquer ici](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Samedi 24 mars 2012 > Dimanche 25 mars 2012

Festival "Travail que vaille!" - Le corps au travail

Lieu : La Ferme du Buisson - Marne-la-Vallée (Noisy-le-Grand - 93)

Organisateur : La Ferme du Buisson - scène nationale de Marne-la-Vallée

Contenu : tables-rondes, spectacles, expositions autour du corps au travail. Né de la rencontre d'un collectif d'artistes et de Marie Pezé, psychologue du travail qui a créé la première consultation en Souffrance au travail.

Programme détaillé :

[cliquer ici](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Mardi 27 mars 2012 > Vendredi 30 mars 2012

Intersol 2012

Lieu : Paris-Sud

Organisateur : web events

Contenu : congrès exposition sur les sols, les sédiments et l'eau. Gestion des sites et sols pollués : technique, juridique etc.

Programme détaillé :

[cliquez ici](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

1 mois
gratuit

Abonnez-vous à actuEL-HSE.fr ©

33 € HT / mois

(Abonnement annuel payable à terme échu avec
une avance de 127 € HT demandée à la commande)

Pour vous abonner, appelez au 01 40 92 36 36 (08 h 30 > 18 h 30)
ou rendez-vous sur le site avec le code privilège MK08PD01

[Informations légales](#)

[Nous contacter](#)

[Nos partenaires](#)

[Conditions générales de vente et d'utilisation](#)

actuEL-HSE.fr

actuEL-HSE.fr est le journal d'information professionnelle en ligne des Éditions Législatives destiné au professionnel de la sécurité et de l'environnement dans le secteur de l'industrie : ingénieur et responsable HSE, responsable CHSCT en entreprise industrielle, ingénieur qualité, responsable environnement, inspecteur et médecin du travail, ingénieur et inspecteur en génie sanitaire, manager du risque, préventeur.

Il traite au quotidien de l'actualité du droit de l'environnement industriel et de la sécurité, de la qualité et du management de projets HSE.

La collection des actuEL

actuEL-HSE.fr fait partie de la collection des actuEL, « les journaux en ligne pour vous faire gagner du temps ».

Pour en savoir plus sur la collection des actuEL, rendez-vous directement sur les sites : www.actuel-rh.fr, www.actuel-ce.fr, www.actuel-avocat.fr et www.actuel-expert-comptable.fr.

actuEL est une marque déposée des Éditions Législatives.

